



EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO

Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES

Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

032-2024 : Compte rendu des décisions du Président

Le PRESIDENT de la Communauté de Communes les Avant-Monts,

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10, L2 122-22 et L2 122-23,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°078-2020 du 27 juillet 2020 donnant délégation de signature au Président,

012-2024 Salon touristique de Toulouse – Régie Office du Tourisme

VU la délibération du 6 Novembre 2023 engageant le partenariat avec les Offices du tourisme du Canal du Midi au Saint Chinian et du Minervoises au Caroux pour la promotion du GR de Pays,

VU la proposition commerciale de Toulouse Evènements MEETT, pour un stand aménagé de 6 m² au Salon Occ'ygène qui aura lieu du 1^{er} au 3 Mars 2024 à Toulouse,

Le Président DECIDE de valider le devis de la SA Toulouse Evènements MEETT, sise Concorde Avenue à AUSSONNE – 31 840 – d'un montant de 2 686 € HT soit 3 223,20 € pour un stand aménagé de 6 m² au Salon Occ'ygène qui aura lieu du 1^{er} au 3 Mars 2024 à Toulouse,

Le Président dit que cette dépense de fonctionnement est prévue au budget annexe de la collectivité correspondant à la régie autonome de l'Office du Tourisme.

013-2024 Passage de la formation « Passerelle » (Fimo Voyageur) suite à l'obtention du permis transport en commun pour un agent

VU la nécessité de faire passer la formation Passerelle se substituant à la FIMO VOYAGEUR pour les candidats ayant une FIMO/FCO Marchandise valide, suite au passage du permis Transport en commun à un agent de la collectivité afin de pouvoir continuer à proposer des services aux écoles et centres de loisirs,

VU la consultation effectuée,

VU le devis le mieux disant établi par le centre de formation AFTRAL sise ZI CROIX SUD, 11 100 NARBONNE d'un montant de 741.00 € HT soit 889.20 € TTC,

Le Président DECIDE de valider le devis du le centre de formation AFTRAL sise ZI CROIX SUD, 11 100 NARBONNE pour un montant de 741.00 € HT soit 889.20 € TTC,

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget Principal de l'exercice 2024.

014-2024 Achat d'un camion pour les services technique

VU la délibération n° 266-2023 en date du 18 décembre 2023 autorisant Le Président à lancer la consultation et à signer le bon de commande après désignation de l'offre la moins disante de la commission des marchés ;

Le Président DECIDE de valider la proposition de la SAS CB DÉTECTIONS domiciliée ZA rue du Bourrelrier, ZAE la Barthe, 34 230 à Paulhan pour un montant de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC

015-2024 Sonorisation du Festival les « Hivernales du Rire et du Vin »

Vu la proposition de la compagnie « *Mas des Origines Spectacle* », concernant la sonorisation du Festival les « Hivernales du Rire et du Vin », du 24 au 31 janvier 2024, pour un tarif de 945,00 € TTC.

Le Président DECIDE de valider le devis de la compagnie « *Mas des Origines Spectacle* » – 41 Rue Charles Camichel– 34530 MONTAGNAC, d'un montant de 945,00 € TTC, dans le cadre de la sonorisation du Festival « Les Hivernales du Rire et du Vin », du 24 au 31 janvier 2024, sur les communes du territoire de la Communauté de communes Les Avant-Monts.

016-2024 Impression du Guide d'Accueil – Régie Office du Tourisme

VU les travaux du conseil d'exploitation de la Régie et de sa commission marketing validant le principe de la réalisation en interne du guide d'accueil touristique destiné à la promotion touristique de la destination,

VU la consultation lancée pour l'impression quadri recto verso d'un magazine de 40 pages au format ouvert de 42 x 28 cm à 5000 exemplaires livrés,

Le Président DECIDE de valider le devis de la SASU Maraval Alain Biau Imprimeur sise RD 612, ZAE Les Carrières à Courniou – 34 220 SAINT-PONS DE THOMIERES, montant de 3500 €HT soit 4200 € TTC pour l'impression quadri recto verso et la livraison de 5000 brochures de 40 pages au format ouvert de 42 x 28 cm et fermé de 21 x 28 cm sur papier PEFC 135 grammes avec couverture pelliculée à 200 grammes.

Le Président dit que cette dépense de fonctionnement est prévue au budget annexe de la collectivité correspondant à la régie autonome de l'Office du Tourisme.

017-2024 Relevé altimétrique et planimétrique du site de Boulhonnac à St Genies de fontedit

VU la nécessité de faire réaliser un relevé altimétrique et planimétrique du site « Boulhonnac » à Saint Geniès de Fontedit

Le Président DECIDE de valider le devis du CABINET ROQUE sise 27 boulevard Joliot Curie, 34120 PEZENAS pour un montant de 1280.00 € HT soit 1536.00 € TTC

018-2024 Assurance Bâtiments GROUPAMA

VU la nécessité de faire assurer l'ensemble des bâtiments de la Communauté de Communes ainsi que l'ensemble des infrastructures eau et assainissement et les panneaux photovoltaïques.

VU la délibération n° 258-2023 en date du 18 décembre 2023 autorisant Le Président à signer le contrat d'assurance multirisques et auto mission avec la 1ère compagnie à répondre favorablement à la consultation de gré à gré ;

VU la proposition de contrat établie par Groupama Méditerranée -Agence locale de Thézan Les Béziers -Avenue Jean Sénégas pour couvrir le risque dommages aux biens de la collectivité pour un montant annuel de 15 579.10 euros €HT, soit 16 959.55 euros TTC avec prise d'effet au 02 février 2024.

DECIDE de valider le projet de contrat établi par la Compagnie d'assurance GROUPAMA, domiciliée avenue Jean SENEGAS 34490 THEZAN LES BEZIERS pour couvrir le risque dommages aux biens de la collectivité dont le montant annuel s'élève à 15 579.10 euros HT, soit 16 959.55 euros TTC.

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget Principal de l'exercice 2024.

019-2024 Base documentaire et juridique WEKA

VU la nécessité pour la Communauté de Communes de se munir d'une base documentaire et juridique ;

DECIDE de valider le devis présenté par les Editions WEKA, sis 39 Boulevard Ornano Immeuble Pleyad 1 – 93288 SAINT DENIS CEDEX, pour un montant de 3808.15 € HT, soit 4017.60 € TTC.

020-2024 Formation de deux agents de la Régie Eau et Assainissement au permis C (Poids Lourd)

VU la nécessité de former deux agents de la Régie Eau et Assainissement au permis C (Poids Lourd) pour assurer la mission de portage d'eau auprès des communes dont la ressource est déficiente

Le Président DECIDE de valider le devis de l'Ecole de conduite VIALLE sise 90 avenue Georges Clémenceau à Béziers (34500) pour un montant total de 3 983,33 € HT soit 4 780 € TTC

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrit au budget Régie Eau de l'exercice 2024.

021-2024 Location de bennes – enlèvement et élimination de déchets pour l'année 2024

VU la nécessité de faire évacuer les déchets issus de la récupération des dégrilleurs des STEP durant toute l'année 2024 et de procéder à leur élimination ;

CONSIDERANT que cela entraine également d'avoir recours à la location de deux bennes de stockage disposées sur les sites de Puimisson et Roujan ;

Vu la proposition de la société SUEZ Eau France domiciliée 8 rue Evariste Gallois à Béziers – 34500 la mise à disposition annuelle de bennes, leur enlèvement et l'évacuation des déchets en centre agréé pour un montant de 5 299,42 € HT, soit 6 359,30 € TTC.

Le Président DECIDE de valider la proposition de la Société SUEZ Eau France dont le montant s'élève à 5 299,42 € HT, soit 6 359,30 € TTC pour l'année 2024

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget Régie Assainissement 2024

022-2024 Achat de trois fauteuils de bureau – Devis société BUT

VU la nécessité pour la Communauté de Communes de procéder au changement de trois fauteuils de bureau ;

DECIDE de valider le devis présenté par la société BUT – 6 rue Rond-point des entreprises 34500 BEZIERS, immatriculée au RCS de Meaux sous le N°722041860, pour un montant de 337.48 € HT, soit 404.97 € TTC

023-2024 Renonciation du transfert de la compétence Police de la Publicité

VU la loi n°2021-1104 du 22 Août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « climat et résilience », qui décentralise le pouvoir de police de la publicité à compter du 1^{er} janvier 2024 au Président des EPCI

Vu que la Communauté de Communes les Avant-Monts est compétente en matière de PLU

Vu la délibération n°11 de la Commune de Murviel les Béziers en date du 18 janvier 2024 s'opposant au transfert de compétence en matière de police de la publicité.

Le Président, **DECIDE**

DE S'OPPOSER au transfert de compétence en matière de police de la publicité du Maire vers le Président de l'EPCI au 1^{er} janvier 2024

DE NOTIFIER toutes les Communes de cette décision

D'EFFECTUER la publicité de cet acte et d'en informer le contrôle de légalité de la Préfecture de l'Hérault

024-2024 Achat d'un véhicule pour les services

Considérant la nécessité d'acquérir un véhicule pour les services

Vu la proposition établie par le garage GGS AUTO pour un véhicule PEUGEOT 208 -Année 2021 -52 568km-diesel-garantie 12 mois pour un montant de 13 590€ TTC incluant l'établissement du certificat d'immatriculation ;

DECIDE De valider la proposition du garage GGS AUTO domicilié route de Sète à Agde -siret 82436294100026 pour le véhicule 208 cité ci-dessus pour un montant de 13 590€TTC.

025-2024 Frais de reprographie dossier PLU révisé PAILHES

VU l'approbation de la révision générale du PLU de PAILHES,

Vu la nécessité de procéder à la reprographie de 3 dossiers papier.

Le Président DECIDE de valider le devis de la SARL REPRO RAPID sise 15 avenue des Arbousiers 34500 BEZIERS en date du 09 février 2024 d'un montant de 1.163.16 € TTC.

026-2024 Impression de cartes touristiques – Régie Office du Tourisme

VU les travaux du conseil d'exploitation de la Régie et de sa commission marketing validant le principe de la réalisation en interne des cartes touristiques destinées à la promotion de la destination, notamment lors des salons de Toulouse et Lyon,

VU la consultation lancée pour l'impression de deux cartes touristiques et les propositions reçues conformes aux besoins,

Le Président DECIDE de valider le devis n°322969/00 de la SARL Impa'act imprimerie sise 5911 Route du Frouzet – ZAE Les Hautes Garrigues – 34 238 SAINT-MARTIN DE

LONDRES d'un montant de 790,00 € HT pour la réalisation de la carte touristique, dépliant de 28 pages, 14 volets de 10x21cm, format ouvert 70x42 cm sur papier couché moderne satiné 100% PEFC de 115g/m² imprimé et livré à 5000 exemplaires.

Le Président DECIDE de valider le devis n° 323010/00 de la SARL Impa'act imprimerie sise 5911 Route du Frouzet – ZAE Les Hautes Garrigues – 34 238 SAINT-MARTIN DE LONDRES d'un montant de 370 € HT pour la réalisation de la carte de randonnée, dépliant de 36 pages, 18 volets de 10x14cm, format ouvert 60x42 cm sur papier couché moderne satiné 100% PEFC de 115g/m² imprimé et livré à 1000 exemplaires.

Le Président dit que cette dépense de fonctionnement est prévue au budget annexe de la collectivité correspondant à la régie autonome de l'Office du Tourisme.

027-2024 Observatoire de la fréquentation touristique – Régie Office du Tourisme

VU les travaux du conseil d'exploitation de la Régie et de sa commission marketing validant le principe d'une observation statistique de la fréquentation touristique de la destination,

VU la proposition mutualisée émanant de l'agence de développement touristique départementale Hérault Tourisme dans le cadre du dispositif Flux Vision Tourisme,

Le Président DECIDE de valider le devis n°24/02/920 de l'ADT Hérault Tourisme sise Maison du Tourisme, Avenue des Moulins – 34 184 MONTPELLIER Cedex 4 d'un montant de 3000,00 € TTC pour l'observation des données annuelles 2024 et l'accès à l'outil de traitement « Visit Data ».

028-2024 Formation mutualisée pour les hébergeurs – Régie Office du Tourisme

VU les travaux du conseil d'exploitation de la Régie et les services à proposer aux professionnels de la filière du tourisme dans le cadre du partenariat offert par l'Office du tourisme,

VU la proposition mutualisée émanant de l'agence Guest & Stratégie pour 4 Offices de tourisme partenaires correspondant à un webinaire répondant aux besoins des loueurs d'hébergements touristiques sur l'adaptation de la tarification au contexte et au produit,

Le Président DECIDE de valider le devis n°DEV-20240130-00268 de la SARL Guest & Stratégie sise 15 impasse du Docteur Planet – 17 000 LA ROCHELLE – d'un montant de 300,00 € HT soit 360 TTC pour la préparation, la coordination et l'animation d'un webinaire en ligne à destination des prestataires d'hébergements touristiques, d'une durée de 2 heures, prévu le 7 Novembre 2024.

Le Président précise que cette prestation correspond à la mission d'accompagnement de l'Office du tourisme et que les inscriptions des prestataires seront gratuites.

029-2024 Salon du randonneur de Lyon – Régie Office du Tourisme

VU les travaux du conseil d'exploitation de la Régie et de sa commission marketing validant le principe d'un partenariat mutualisé pour la promotion touristique,

VU la délibération du 6 Novembre 2023 engageant le partenariat avec les Offices du tourisme du Canal du Midi au Saint Chinian et du Minervois au Caroux pour la promotion du GR de Pays,

VU la proposition mutualisée émanant de l'agence de développement touristique départementale Hérault Tourisme pour la participation au Salon du Randonneur qui se déroulera à Lyon du 22 au 24 Mars 2024,

Le Président DECIDE de valider le bon de commande de l'ADT Hérault Tourisme sise Maison du Tourisme, Avenue des Moulins – 34 184 MONTPELLIER Cedex 4 – d'un montant de 3800,00 € TTC pour la réservation de 2 modules comptoir en angle de 9 m² comprenant 2 banques et 2 tabourets.

030-2024 Achat d'une citerne pour le transport de l'eau- Service de la régie

VU la délibération n° 262-2023 en date du 18 décembre 2023 autorisant Le Président à lancer la consultation et à signer le bon de commande pour l'achat d'un camion porteur et d'une citerne destinée notamment au transport de l'eau pour les communes dont la ressource est en déficit ;

VU le devis le mieux disant établi par la S.A.S Julien Viticulture domiciliée 31 Chemin de la Fialouse - Siret n° 339 319 250 00029 pour une citerne inox d'une capacité de 9 000l montée sur berce empioill équipée de bacs alu latéraux, d'une motopompe 36m³/H, d'une passerelle -échelle -garde-corps rabattable - de manches d'aspiration et de refoulement – d'une crosse anti écrasement pour un montant total de 19 582€HT

Vu l'avis favorable de la commission des marchés en date du 20 février 2024 ;

Le Président DECIDE de valider la proposition de la S.A.S Julien Viticulture domiciliée 31 Chemin de la Fialouse à Cazouls les Béziers -34 370--pour un montant de 19 582 € HT soit 23 498.40 € TTC

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au BUDGET REGIE EAU 2024 - opération 205 article 21755

031-2024 Achat d'un camion poly benne pour les services de la régie

VU la délibération n° 262-2023 en date du 18 décembre 2023 autorisant Le Président à lancer la consultation et à signer le bon de commande pour l'achat d'un camion porteur et d'une citerne destinée notamment au transport de l'eau pour les communes dont la ressource est en déficit

Le Président DECIDE de valider la proposition de la SAS CB DÉTECTIONS domiciliée ZA rue du Bourrelier, ZAE la Barthe, 34 230 à Paulhan pour le camion Renault 18T d'un montant de 80 000 € HT soit 96 000 € TTC

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au Budget Régie eau- Opération 206- article 2182

032-2024 Achat d'une fourgonnette pour les services de la régie

VU la délibération n° 018-2024 en date du 29 janvier 2024 autorisant Le Président à lancer la consultation et à signer le bon de commande pour l'achat d'un véhicule de type fourgonnette nécessaire à l'activité du pôle usine ;

VU le devis le moins disant établi par France Sud Automobile domiciliée 164 Chemin de Payssierou à Maraussan – 34 370 - Siren n° 484 394 168 d'un montant de 9 813.33 € HT soit 11 900 € TTC pour un Renault Kangoo II Diesel Fourgonnette 1.5 DCI 90 Grand Confort-Mec 26/09/2019- 94 787km- Garantie 12 mois – 94 787 km- frais administratifs- carte grise et livraison inclus.

Le Président DECIDE de valider la proposition de France Sud pour l'achat du Renault Kangoo II d'un montant de 9 813.33 € HT -11 900 € TTC incluant les frais administratifs- carte grise et livraison inclus.

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au Budget Régie assainissement- Opération 117- article 2182

033-2024 Achat d'un fourgon Master III FG pour les services de la régie

VU la délibération n° 018-2024 en date du 29 janvier 2024 autorisant Le Président à lancer la consultation et à signer le bon de commande pour l'achat d'un véhicule de type fourgon destiné à l'activité de l'équipe Réseaux Travaux Publics ;

Le Président DECIDE de valider la proposition de par Utilitaires et Loisirs domicilié à Montauban – 82 000 pour l'achat du Renault Master III d'un montant de 19 916.67 € HT soit 23 900 € TTC + carte grise 423.76 € attelage-frais administratifs-livraison offerts- Garantie 12 mois.

Le financement sera assuré au moyen des crédits inscrits au Budget Régie eau- Opération 206- article 2182

034-2024 Achat d'un véhicule plateau pour le service technique

VU la délibération du Conseil Communautaire n°018-2024 du 29 janvier 2024 autorisant le président à lancer la consultation et à signer le bon de commande après désignation de l'offre la moins disante de la commission des marchés

VU la proposition de la commission d'appel d'offre du 20 février 2024

Considérant la nécessité d'acquérir un véhicule pour le service technique

Vu la proposition établie par le garage GGS AUTO AGDE pour un véhicule MERCEDES-BENZ Sprinter -Année 2020 -30 000 km-diesel-garantie 12 mois pour un montant de 36 329.76 € TTC incluant l'établissement du certificat d'immatriculation ;

Le président décide de valider la proposition du garage GGS AUTO AGDE domicilié route de Sète à Agde -Siret n° 82436294100026 pour le véhicule MERCEDES BENZ cité ci-dessus pour un montant de 36 329.76 €TTC.

035-2024 Achat d'un véhicule type fourgon pour le service technique

VU la délibération du Conseil Communautaire n°018-2024 du 29 janvier 2024 autorisant le président à lancer la consultation et à signer le bon de commande après désignation de l'offre la moins disante de la commission des marchés

VU la proposition de la commission d'appel d'offre du 20 février 2024

Considérant la nécessité d'acquérir un véhicule pour le service technique

Vu la proposition établie par le garage GGS AUTO AGDE pour un véhicule PEUGEOT Expert -Année 2017 -70 000 km-diesel-garantie 12 mois pour un montant de 16 272.76 € TTC incluant l'établissement du certificat d'immatriculation ;

Le président décide de valider la proposition du garage GGS AUTO AGDE domicilié route de Sète à Agde -Siret n° 824 362 941 00026 pour le véhicule PEUGEOT Expert cité ci-dessus pour un montant de 16 272.76 €TTC.

**036-2024 Concert dans le cadre les « Rendez-vous de l'été des Avant-Monts » – FOS–
Le 9 juillet 2024**

VU la proposition de l'association « Just Music » du 22 février 2024 pour une représentation du duo musical « Cordes Nomades » qui se déroulera le mardi 9 juillet 2024, dans le cadre du cinéma de plein air des « Rendez-vous de l'été des Avant-Monts » sur la commune de FOS, au tarif de 580€ TTC.

Le Président DECIDE de valider le devis de l'association « Just Music » 148 Rue du Dr Pons - 34400 SAINT JUST d'un montant de 580€ TTC dans le cadre du cinéma de plein air des « Rendez-vous de l'été des Avant-Monts » sur la commune de FOS, le mardi 9 juillet 2024.

037-2024 Achat d'un mini bus 9 places

VU la délibération du Conseil Communautaire n°014-2024 du 29 janvier 2024 autorisant le président à signer le bon de commande après désignation de l'offre la moins disante de la commission des marchés,

VU la proposition de la commission d'appel d'offre du 23 janvier 2024

Considérant la nécessité d'acquérir un mini bus pour les besoins du service jeunesse ainsi que pour la mise à disposition auprès des communes.

Vu la proposition établie par le garage GGS AUTO AGDE pour un véhicule RENAULT TRAFIC NAVETTE - Année 2020 – 70 029 km - garantie 12 mois pour un montant de 30 990.00 € TTC incluant l'établissement du certificat d'immatriculation ;

Le président décide de valider la proposition du garage GGS AUTO AGDE domicilié route de Sète à Agde -Siret n° 82436294100026 pour le véhicule RENAULT TRAFIC NAVETTE cité ci-dessus pour un montant de 30 990.00 €TTC.

038-2024 Achat d'un pistolet à peinture pour le service technique

Considérant la nécessité d'acquérir un pistolet à peinture pour le service technique,

Le président décide de valider la proposition de la société LOPEZ PEINTURE domiciliée 153 route de Pézenas - Siret n° 32274746000010 pour le pistolet à peinture cité ci-dessus pour un montant de 1 432.80 €TTC.

Je demande au Conseil de bien vouloir en prendre acte

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,





EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO

Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES

Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

033-2024 – Convention relative à la mise en place d'un réseau de « Géopartenaires » dans le cadre du Géoparc Terres d'Hérault

Monsieur le président rappelle que par délibération n°141-2022, le conseil communautaire a approuvé l'inscription du territoire dans la démarche du « Géoparc Terres d'Hérault » portée par le Département en vue du classement Géoparc Mondial Unesco et a désigné ses représentants au sein du conseil stratégique.

Deux communes des Avant-Monts sont concernées par ce projet, Causses-et-Veyran et Saint-Nazaire de Ladarez, sur un périmètre élargi de 112 communes offrant un patrimoine géologique remarquable.

Afin de construire une dynamique de réseau élargi recommandée par les experts de l'UNESCO, il est proposé au Conseil d'adhérer en tant que « géopartenaire » afin d'agir en co-construction avec les acteurs du territoire sur certains projets ou événements.

Cette adhésion ne prévoit aucune participation financière. La durée de la convention est fixée à quatre ans à partir de la date de signature.

Le Président demande donc au Conseil de Communauté d'approuver la signature de cette convention de partenariat.

Vu la convention annexée à la présente délibération,

Le Président demande au Conseil d'en délibérer

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la signature de la convention
- **AUTORISE** le Président à signer tout document découlant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,






EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO

Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES

Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

034-2024 Créations et suppressions de postes au tableau des effectifs

Le Président demande au Conseil de Communauté de bien vouloir créer les postes suivants pour les besoins des services :

Avancement de grade :

- Un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Un rédacteur à temps complet (obtention concours)
- Une Auxiliaire de puériculture de classe normale (obtention concours) à temps non complet (121.34 h/mois)

Création d'emploi :

- Un poste d'adjoint administratif non titulaire à temps complet (conseiller en séjour)

Et de supprimer les postes suivants :

- Un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Deux postes d'adjoint administratif à temps complet
- Un adjoint administratif à temps complet
- Un adjoint d'animation à temps non complet (121.34 h/mois)

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** la création et suppression de postes ci-dessus énumérées,
- **VALIDE** le tableau des effectifs tel que présenté par le Président.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'LES AVANT MONTS' at the bottom, surrounding a central emblem of a seated figure holding a staff and a book.

**TABLEAU DES EFFECTIFS
COMMUNAUTE DE COMMUNES LES AVANT MONTS**

FILIERE	GRADE	EMPLOIS OUVERTS	POURVUS	A POURVOIR
Administrative	ATTACHE PRINCIPAL	1	1	0
	ATTACHE	1	1	0
	REDACTEUR PRINCIPAL 1ère CLASSE	2	1	1
	REDACTEUR	2	1	1
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	5	5	0
	ADJOINT-ADMIN PRINCIPAL 2ème CLASSE	7	4	3
	ADJOINT- ADMIN	7	7	0
	INGENIEUR PRINCIPAL	1	1	0
Technique	TECHNICIEN	1	1	0
	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	3	2	1
	AGENT DE MAITRISE	5	5	0
	ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1ère CLASSE	3	3	0
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	7	7	0
Médico - Sociale	ADJOINT TECHNIQUE	15	14	1
	INFIRMIERE EN SOINS GENERAUX	1	1	0
	EDUCATRICE JEUNES ENFANTS	3	2	1
	AUXILIAIRE PUERICULTURE CLASSE SUPERIEURE	2	2	0
Animation	AUXILIAIRE PUERICULTURE CLASSE NORMALE	1	1	0
	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	6	6	0
	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	2	2	0
	ADJOINT D'ANIMATION	5	5	0
Sportive	EDUCATEUR TERRITORIAL DES APS PRINCIPAL DE 2ème classe	1	1	0
TOTAL PERSONNEL TITULAIRE A TEMPS COMPLET		81	73	8
Administrative	ADJOINT ADMIN à 138,67 h/mois	1	1	0
	ADJOINT-ADMIN à 121,34 h/mois	2	2	0
Technique	ADJOINT TECH PRINCIPAL de 2ème classe à 86,67 h /m	1	1	0
	ADJOINT TECHN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE à 130h/mois	1	1	0
	ADJOINT TECHN à 108.34h/mois	1	1	0
technique	ADJOINT TECHNIQUE à 65h/mois	1	1	0
Animation	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ère classe à 34,67h / mois	1	1	0
	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE à 130 h / mois	1	1	0
	ADJOINT D'ANIMATION à 130h / mois	1	1	0
	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE à 121,34 h/mois	1	1	0
	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 121,34h/mois	1	0	1
	ADJOINT D'ANIMATION à 121,34 h / mois	2	2	0
TOTAL PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS COMPLET		14	13	1
Administratif	ADJOINT ADMINISTRATIF	1	1	0
Animation	ADJOINT D'ANIMATION PRINC 2ème CLASSE	1	1	0
Technique	ADJOINT TECHNIQUE	10	8	2
Economie	chargé de mission commerce	1	1	0
Médico social	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	1	1	0
administratif	Chef de projet PVD	1	1	0
animation	Adjoint d'animation	2	1	1
Administratif	ATTACHE promotion touristique	1	1	0
TOTAL PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET		18	15	3
Technique	ADJOINT TECHNIQUE à 130 h/mois	1	1	0
Technique	ADJOINT TECHNIQUE à 86.60 h/mois	1	1	0
technique	ADJOINT TECHNIQUE à 69,33 h/mois	1	1	0
administratif	ADJOINT ADMINISTRATIF à 65 h/mois	1	1	0
animation	ADJOINT D'ANIMATION à 86,67h/mois	1	1	0
administratif	ADJOINT ADMINISTRATIF à 86,67 h /mois	1	1	0
TOTAL PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET		6	6	0
Personnel en contrat aidé				
	Contrat PEC à 86.67h/mois	4	4	0
TOTAL PERSONNEL EN CONTRAT AIDE		4	4	0
TOTAL GENERAL		123	111	12



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO

Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES

Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

035-2024 Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents

EXPOSÉ

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques frais de santé à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

L'accord collectif national, signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale, dispose que, outre la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties de prévoyance, tous les employeurs territoriaux doivent conclure un dispositif de contrat collectif à destination de leurs agents d'ici le 1^{er} janvier 2025.

En premier lieu, le niveau des garanties offertes sera différent. Les contrats collectifs de prévoyance à adhésion obligatoire devront en effet prévoir un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90% de la rémunération annuelle nette (TBI, NBI, RI).

En second lieu, c'est la participation des employeurs publics territoriaux qui change, avec une prise en charge, au minimum à hauteur de 50% des cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire prévu par l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

L'enjeu financier n'est donc plus du tout le même pour les collectivités territoriales avec un élargissement de la base des bénéficiaires d'une part, et de la participation unitaire d'autre part.

Il est également à noter que le caractère obligatoire de l'adhésion impactera également le régime d'assujettissement social et fiscal de la participation versée par l'employeur et des prestations versées par les assureurs.

En troisième lieu, l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 et l'accord collectif national du 11 juillet 2023 renforcent également les obligations des employeurs publics territoriaux en matière de dialogue social, en instituant la mise en œuvre d'un comité paritaire de pilotage et de suivi pour chaque accord collectif conclu.

Les employeurs publics territoriaux doivent donc, à plus ou moins brève échéance, engager d'une part des négociations avec les organisations syndicales et, d'autre part, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la Commande Publique pour sélectionner le ou les organismes assureurs qui couvriront les garanties de prévoyance dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire.

Les dispositions de cet accord collectif national doivent faire l'objet dans les mois à venir de transpositions législatives et réglementaires.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des centres de gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de santé et de prévoyance.

Les enjeux sont multiples : santé au travail, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, et afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (ci-après « CDG ») a décidé d'engager un marché départemental afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics du département et à leurs agents une offre pointue et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Dans cette perspective, le CDG34 s'est engagé dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de son ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérent à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le CDG34 pilotera l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire départementale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage du ou des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Enfin, le CDG34 figure parmi les premiers centres de gestion à initier cette démarche, ce qui constitue un gage de compétitivité pour les collectivités territoriales et établissements publics qui adhéreront à la consultation.

Le Président informe les membres de l'assemblée que le CDG34 va lancer fin avril 2024, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure une convention de participation pour la couverture du risque prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré à la convention de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1^{er} janvier 2025.

Le Président précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au CDG34 afin de mener la mise en concurrence.

DÉLIBÉRÉ

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 21 mars 2024 ;

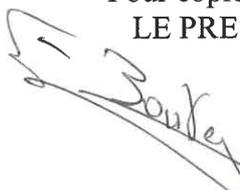
Après discussion, l'assemblée décide de :

- **Donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,** pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- **Donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,




**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.
Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO
Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM
M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES
Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT
Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

036-2024 Débat d'Orientation Budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992), et doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, et L 5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le contenu du rapport comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

En conséquence, le Président présente à l'assemblée les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire en conférence des Maires

LE CONSEIL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles L2312-1 et D2312-3 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire ;

Vu le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales de documents d'informations budgétaires et financières ;

Considérant le débat qui s'est tenu lors de la séance de la conférence des Maires le lundi 4 mars 2024

Entendu le rapport présenté le présenté par Monsieur Guy Roucayrol, Vice-Président délégué aux finances ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'approuver les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2024.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRÉSIDENT,




EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.
Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO
Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM
M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES
Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT
Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

037-2024 – Approbation des Comptes de Gestion 2023 dressés par M. le Receveur Municipal

VU le compte de gestion de l'exercice 2023 du Budget Principal de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à Monsieur le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023, du Budget Annexe « ZAE L'Audacieuse Magalas » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023, du Budget Annexe « ZAE Roujan » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023, du Budget Annexe « ZAE Masselettes » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023, du Budget Annexe « Régie Office de Tourisme » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023, du Budget Annexe « Régie de l'eau » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023, du Budget Annexe « Régie Assainissement » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023, du Budget Annexe « DSP Eau » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023, du Budget Annexe « DSP Assainissement » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023, du Budget Annexe « SPANC » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à M. le Président,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs et celles des comptes de gestions,

Monsieur le Président propose de se prononcer sur l'approbation des Comptes de Gestion 2023 des budgets précédemment cités.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** les Comptes de Gestion 2023, de la Communauté de Communes Les Avant-Monts dressés par Monsieur le Receveur Municipal tels que présentés pour le budget principal, les budgets des 3 ZAE : l'Audacieuse , les Masselettes, Roujan, le budget régie Office de Tourisme ainsi que les budgets « régie eau » « régie assainissement » « DSP eau » « DSP assainissement » « SPANC »
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRÉSIDENT,



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO

Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES

Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

**038-2024 - Adoption du Compte Administratif 2024 – Budget annexe OT - CC Avant-Monts » -
Reprise et affectation des résultats**

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalisation de l'exercice 2023	Section de fonctionnement	58 319,26	49 231,50	-9 087,76
	Section d'investissement	3 561,95	4 595,70	1 033,75
Reports de l'exercice 2022	Report de fonctionnement (002)		69 306,44	69 306,44
	Report d'investissement (001)	3 535,15	0,00	-3 535,15
TOTAL		65 416,36	123 133,64	57 717,28
Reste à réaliser à reporter en 2024	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	58 319,26	118 537,94	60 218,68
	Section d'investissement	7 097,10	4 595,70	-2 501,40
	TOTAL	65 416,36	123 133,64	57 717,28

Le résultat cumulé est de 65 416.36 € en dépenses et 123 133.64 € en recettes, soit un résultat global net positif de 57 717.28 €.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe de l'Office du Tourisme Les Avant-Monts pour l'exercice 2023 établi par nature, auquel s'ajoute une présentation par opération établie en conformité avec l'instruction M4, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Compte Administratif du Budget Annexe de l'Office du Tourisme Les Avant-Monts pour l'exercice 2023 tel que présenté,
- **DIT** que les résultats seront affectés de la manière suivante :
Report en section de fonctionnement R 002 : 57 717.28 €
Report en section d'investissement D 001 : - 2 501.40 €

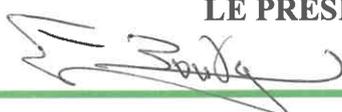
Affectation au Compte R 1068 : 2 501.40 €

- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,





**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO

Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES

Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

039-2024. Adoption du Compte Administratif 2023 – Budget Annexe « ZAE les Masselettes» -Affectation du résultat

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif 2023 annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalisation de l'exercice 2023	Section de fonctionnement	5 464,01	5 464,01	0,00
	Section d'investissement	31 245,24	0,00	-31 245,24
Reports de l'exercice 2022	Report de fonctionnement (002)	6 705,52	0,00	-6 705,52
	Report d'investissement (001)	477 112,07	0,00	0,00
TOTAL		520 526,84	5 464,01	-515 062,83
Reste à réaliser à reporter en 2024	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	12 169,53	5 464,01	-6 705,52
	Section d'investissement	508 357,31	0,00	-508 357,31
	TOTAL	520 526,84	5 464,01	-515 062,83

Le résultat cumulé est de 520 526.84 € en dépenses et 5 464.01 € en recettes, soit un résultat de clôture 2023 négatif de 515 062.83€

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « ZAE les Masselettes » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2023, établi par nature en conformité avec l'instruction M57, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **ADOpte** le Compte Administratif du Budget Annexe « ZAE les Masselettes » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2023 tel que présenté ;
- **DIT** que les résultats de l'exercice 2023 seront affectés de la manière suivante :
Pour information report d'investissement D 001 : - 508 357.31€
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO

Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES

Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

040-2024 Adoption du Compte Administratif 2023 – Budget Annexe « ZAE L'Audacieuse » - Affectation du résultat

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif 2023 annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalisation de l'exercice 2023	Section de fonctionnement	131 588,82	131 588,82	0,00
	Section d'investissement	0,00	131 588,82	131 588,82
Reports de l'exercice 2022	Report de fonctionnement (002)	0,00		0,00
	Report d'investissement (001)	468 361,95		-468 361,95
	TOTAL	0,00	263 177,64	263 177,64
Reste à réaliser à reporter en 2024	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	131 588,82	131 588,82	0,00
	Section d'investissement	468 361,95	131 588,82	-336 773,13
	TOTAL	599 950,77	263 177,64	-336 773,13

Le résultat cumulé est de 599 950.77 € en dépenses et 263 177.64€ en recettes, soit un résultat de clôture 2023 négatif de 336 773.13 €.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « ZAE les L'Audacieuse » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2023, établi par nature en conformité avec l'instruction M57, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

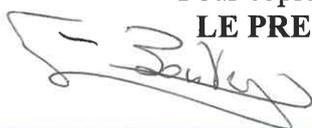
Oui l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **ADOpte** le Compte Administratif du Budget Annexe « ZAE L'Audacieuse » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2023 tel que présenté ;
- **DIT** que les résultats seront affectés de la manière suivante :
Pas de report en fonctionnement
Pour information : report d'investissement : D 001 : -336 773.13 €
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,




EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.
Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO
Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM
M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES
Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT
Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

041-2024- Adoption du Compte Administratif 2023 – Budget Annexe « ZAE Roujan »-Reprise et affectation des résultats

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif 2023 annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalizations de l'exercice 2023	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Reports de l'exercice 2022	Report de fonctionnement (002)	766,22		-766,22
	Report d'investissement (001)	9 209,73		-9 209,73
TOTAL		9 975,95	0,00	-9 975,95
Restes à réaliser à reporter en 2024	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	0,00	0,00	
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	766,22	0,00	-766,22
	Section d'investissement	9 209,73	0,00	-9 209,73
	TOTAL	9 975,95	0,00	-9 975,95

Le résultat cumulé est de 9 975.95 € en dépenses, 0€ en recettes soit un résultat de clôture 2023 négatif de 9 975.95€

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « ZAE Roujan » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2023, établi par nature en conformité avec l'instruction M57, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **ADOpte** le Compte Administratif du Budget Annexe « ZAE Roujan » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2023 tel que présenté ;
- **DIT** que les résultats seront affectés de la manière suivante :
Report en section de fonctionnement D 002 : 766.22€
Report en section d'investissement D 001 : 9 209.73€
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,






EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.
Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO
Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM
M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES
Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT
Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

042-2024- Adoption du Compte Administratif 2023 et affectation de résultats – Budget Annexe « SPANC »

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalizations de l'exercice 2023	Section de fonctionnement	373,71	1 034,31	660,60
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Reports de l'exercice 2022	Report de fonctionnement (002)		1 015,50	1 015,50
	Report d'investissement (001)			0,00
TOTAL		373,71	2 049,81	1 676,10
Restes à réaliser à reporter en 2024	Section de fonctionnement			0,00
	Section d'investissement			0,00
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	373,71	2 049,81	1 676,10
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	373,71	2 049,81	1 676,10

Le résultat cumulé est de 373.71 € en dépenses et de 2 049.81 € en recettes, soit un résultat de clôture 2023 positif de 1 676.10 €

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « SPANC » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2023, établi par nature en conformité avec l'instruction M49, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

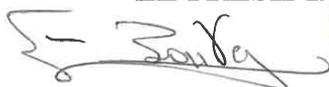
Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Compte Administratif du Budget Annexe « **SPANC** » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2022 tel que présenté ;
- **DIT** que les résultats seront affectés au budget 2023 de la manière suivante :
En recette de fonctionnement – R002 : 1 676.10 €
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

LE PRESIDENT.







EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO

Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES

Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

043- Adoption du Compte Administratif 2023 et affectation de résultats – Budget Annexe « REGIE EAU »

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalizations de l'exercice 2023	Section de fonctionnement	2 855 182,17	3 064 741,87	209 559,70
	Section d'investissement	633 584,63	639 543,69	5 959,06
Reports de l'exercice 2022	Report de fonctionnement (002)		479 939,26	479 939,26
	Report d'investissement (001)		438 088,94	438 088,94
TOTAL		3 488 766,80	4 622 313,76	
Restes à réaliser à reporter en 2024	Section de fonctionnement			0,00
	Section d'investissement	850 882,00	446 023,00	-404 859,00
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	2 855 182,17	3 544 681,13	689 498,96
	Section d'investissement	1 484 466,63	1 523 655,63	39 189,00
	TOTAL	4 339 648,80	5 068 336,76	728 687,96

Le résultat cumulé est de 4 339 648.80 € en dépenses et de 5 068 336.76 € en recettes, soit un résultat de clôture 2023 positif de 728 687.96 €

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « REGIE EAU » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2023, établi par nature en conformité avec l'instruction M49, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Compte Administratif du Budget Annexe « **REGIE EAU** » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2023 tel que présenté ;
- **DIT** que les résultats seront affectés au budget 2024 de la manière suivante :

Report en section de fonctionnement R 002 : 689 498.96 €
Report en section d'investissement R 001 : 444 048 €

- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,






**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO

Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES

Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

**044-2024- Adoption du Compte Administratif 2023 et affectation de résultats – Budget Annexe
« REGIE ASSAINISSEMENT »**

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalizations de l'exercice 2023	Section de fonctionnement	1 798 877,46	2 244 543,10	445 665,64
	Section d'investissement	2 389 239,84	3 045 764,59	656 524,75
Reports de l'exercice 2022	Report de fonctionnement (002)	198 654,41		-198 654,41
	Report d'investissement (001)	79 447,76		-79 447,76
TOTAL		4 466 219,47	5 290 307,69	824 088,22
Restes à réaliser à reporter en 2024	Section de fonctionnement			0,00
	Section d'investissement	1 160 697,00	2 827 549,00	1 666 852,00
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	1 997 531,87	2 244 543,10	247 011,23
	Section d'investissement	3 629 384,60	5 873 313,59	2 243 928,99
	TOTAL	5 626 916,47	8 117 856,69	2 490 940,22

Le résultat cumulé est de 5 626 916.47 € en dépenses et de 8 117 856.69 € en recettes, soit un résultat de clôture 2023 positif de 2 490 940.22 €

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « REGIE ASSAINISSEMENT » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2023, établi par nature en conformité avec l'instruction M49, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Compte Administratif du Budget Annexe « **REGIE ASSAINISSEMENT** » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2023 tel que présenté ;
- **DIT** que les résultats seront affectés au budget 2024 de la manière suivante :

Report en section de fonctionnement R 002 : 247 011.23 €
Report en section d'investissement R 001 : 577 076.99 €

- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme.
LE PRESIDENT,



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO

Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES

Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

**045-2024- Adoption du Compte Administratif 2023 et affectation de résultats – Budget Annexe
« DSP Eau Potable »**

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalizations de l'exercice 2023	Section de fonctionnement	126 954,44	218 204,99	91 250,55
	Section d'investissement	149 538,96	233 856,00	84 317,04
Reports de l'exercice 2022	Report de fonctionnement (002)	45 853,30		-45 853,30
	Report d'investissement (001)	205 821,41		-205 821,41
TOTAL		528 168,11	452 060,99	-76 107,12
Restes à réaliser à reporter en 2024	Section de fonctionnement			0,00
	Section d'investissement	50 000,00	50 000,00	0,00
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	172 807,74	218 204,99	45 397,25
	Section d'investissement	405 360,37	283 856,00	-121 504,37
	TOTAL	578 168,11	502 060,99	-76 107,12

Le résultat cumulé est 578 168.11 € en dépenses et de 502 060.99 € en recettes, soit un résultat de clôture 2023 négatif de – 76 107.12 €

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « DSP Eau Potable » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2023, établi par nature en conformité avec l'instruction M49, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** le Compte Administratif du Budget Annexe « **DSP Eau Potable** » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2023 tel que présenté ;
- **DIT** que les résultats seront affectés au budget 2024 de la manière suivante :

Report en section de fonctionnement R 002 : 0 €
Report en section d'investissement D 001 : 121 504.37 €

Affectation au Compte R 1068 : 45 397.25 €

- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,






**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO

Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES

Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

**046-2024- Adoption du Compte Administratif 2023 et affectation de résultats – Budget Annexe
« DSP assainissement »**

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalizations de l'exercice 2023	Section de fonctionnement	212 902,12	181 535,17	-31 366,95
	Section d'investissement	888 502,45	350 796,67	-537 705,78
Reports de l'exercice 2022	Report de fonctionnement (002)		407 246,85	407 246,85
	Report d'investissement (001)	189 580,45		-189 580,45
TOTAL		1 290 985,02	939 578,69	-351 406,33
Restes à réaliser à reporter en 2024	Section de fonctionnement			0,00
	Section d'investissement	10 000,00	116 932,00	106 932,00
	TOTAL			
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	212 902,12	588 782,02	375 879,90
	Section d'investissement	1 088 082,90	467 728,67	-620 354,23
	TOTAL	1 300 985,02	1 056 510,69	-244 474,33

Le résultat cumulé est 1 300 985.02 € en dépenses et de 1 056 510.69 € en recettes, soit un résultat de clôture 2023 négatif de 244 474.33 €

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Annexe « DSP Assainissement » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2023, établi par nature en conformité avec l'instruction M49, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Compte Administratif du Budget Annexe « **DSP Assainissement** » de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2023 tel que présenté ;
- **DIT** que les résultats seront affectés au budget 2024 de la manière suivante :

Report en section de fonctionnement R 002 : 0 €
Report en section d'investissement D 001 : 727 286.23 €

Affectation au Compte R 1068 : 375 879.90 €

- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

LE PRESIDENT




**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO

Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES

Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

**047-2024 - Adoption du Compte Administratif 2023 – Budget principal CC Avant-Monts »-
Reprise et affectation des résultats**

Etant précisé que le Président a quitté la séance, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose le Compte Administratif 2023 du Budget Principal annexé au présent rapport et se résumant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	Résultats
Réalisation de l'exercice 2023	Section de fonctionnement	13 709 480,85	15 306 761,85	1 597 281,00
	Section d'investissement	1 378 720,34	1 491 265,05	112 544,71
Report de l'exercice 2022	Report de fonctionnement (002)		2 426 783,80	2 426 783,80
	Report d'investissement (001)	0,00	890 187,71	890 187,71
TOTAL		15 088 201,19	20 114 998,41	5 026 797,22
Reste à réaliser à reporter en 2024	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	2 359 969,86	295 684,40	-2 064 285,46
	TOTAL	2 359 969,86	0,00	-2 064 285,46
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	13 709 480,85	17 733 545,65	4 024 064,80
	Section d'investissement	3 738 690,20	2 677 137,16	-1 061 553,04
	TOTAL	17 448 171,05	20 410 682,81	2 962 511,76

Le résultat cumulé est de 17 448 171.05 € en dépenses et 20 410 682.81 € en recettes, soit un résultat global net positif de 2 962 511.76 €.

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2023 établi par nature, auquel s'ajoute une présentation par opération établie en conformité avec l'instruction M57, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes.

Il demande de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pour l'exercice 2023 tel que présenté,
- **DIT** que les résultats seront affectés de la manière suivante :
Report en section de fonctionnement R 002 : 2 962 511.76 €
Report en section d'investissement R 001 : 1 002 732.42 €

Affectation au Compte R 1068 : 1 061 553.04 €
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,




EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO

Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES

Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

048-2024 Aides aux Associations

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à un vote pour les subventions versées aux associations.

Selon l'avis de la Commission 2 lors de sa tenue le 26 février 2024, Monsieur le Président propose de subventionner les organismes suivants (Voir tableau des propositions annexé).

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à la majorité avec 6 abstentions

- ACCEPTE la proposition du Président ;
- ACCEPTE la liste des organismes subventionnés et le montant qui leur sera accordé ainsi que les conditions fixées pour le versement ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT



Communauté de Communes "Les Avant-Monts"

AIDES AUX ASSOCIATIONS 2024

Nom de l'association	Commune	Observations pour 2024	Materiel et logistique mise en place par la CC	Décision 2023	Demande 2024	Décision Commission 2024
APEMA	Hors CCAM	27 cotisants, 100 membres actifs. Aide pour les jeunes en rupture scolaire suite à une maladie ou accident / Aide très raisonnable voire symbolique et complémentaires		250,00 €	250,00 €	250,00 €
ASA Montpellier Méditerranée	Autre - Neffîès	Course de côte de Neffîès, hébergement et restauration sur la commune. 700 personnes espérées / Seul événement de sports mécaniques du territoire / Questionnement sur la place de l'automobile dans un territoire "vert"	Valorisation humaine 2023 Personnel technique mis à disposition 39h 39*22 = 858€	1 600,00 €	1 700,00 €	1 600,00 €
ASSOCIATION PIERRES SECHES	Faugères	118 adhérents / Association très importante au niveau patrimonial et social		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
AUTREMENT NEFFIES	Neffîès	Printemps à Neffîès Avril 2024 / Dynamiser et valoriser le territoire, sensibiliser le plus grand nombre sur les sujets de l'environnement et de la solidarité humaine		500,00 €	800,00 €	
CIVAM de Ferme en ferme	Alentours de Roujan	Demande reçu le 15/02/2024 Action qui vise à mettre en avant les producteurs locaux autres que les vignerons		700,00 €	1 500,00 €	700,00 €
COME	Faugères	75 adhérents / Demande de subvention pour la création d'un site internet pour rendre plus visible les actions / Plusieurs projets sur 2024 concernant l'environnement et le Développement durable		700,00 €	700,00 €	700,00 €
COMITE DES FESTIVITES ROUJANAISES	Roujan	33ème édition Foire Intercommunale, faire rayonner l'intercommunalité, travailler avec un maximum de commerçants et artisans locaux / 7000 visiteurs attendus	Valorisation humaine 2023 Personnel technique mis à disposition 119h 119*22 = 2618€	2 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €
COMMANDERIE DE FAUGERES	Faugères & alentours	Représentant de l'appellation Faugères et de la viticulture / Vitrine du savoir faire et des richesses locales		500,00 €	500,00 €	500,00 €
CONFREDIE DEL PAIS, DE LA THONGUE	Pouzolles & alentours	Vitrine du savoir faire et des richesses locales		500,00 €		
COTES DE THONGUE	Pouzolles	Pas de demande reçu à ce jour / 49 adhérents / Vitrine du savoir faire et des richesses locales / Balade vigneronne et gastronomique "Gueuleton en Thongue"		2 500,00 €		
ECOLE DE MUSIQUE "L'art Monie"	Thezan les Béziers	Pas de demande reçu à ce jour 9/01/2024 74 adhérents / Enseignants mutualisés avec St Geniès / Pas de tarifs différenciés CCAM/Hors CCAM		6 000,00 €		6 000,00 €
ECOLE DE MUSIQUE "Lez'arts de la grenouille"	Saint Geniès de Fontedit	120 adhérents / durée des cours 45 minutes. Rémunération de 8 intervenants. Achat de matériel, sorties pédagogiques partie intégrante du projet d'établissement		6 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
ECOLE DE RUGBY DES AVANT MONTS	Murviel les Béziers	Organisation du 3ème tournoi de Rugby Les Avant-Monts / Promouvoir le territoire lors de manifestations sportives	Achat des récompenses pour le tournoi	3 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
FOIRE DES GRENOUILLES	Saint Geniès de Fontedit	Festival de renommé, favorise l'accès à la culture avec un accès gratuit aux spectacles et concerts / Mise en valeur des producteurs, créateurs locaux, impact sur l'hébergement touristique	Valorisation humaine 2023 Personnel technique mis à disposition 90h 90*22 = 1980€ +prêt de matériels / service culturel ;gradins / barnums x3/...	4 500,00 €	10 000,00 €	6 000,00 €
GLOUGLOU	Puissalicon et vigneron du territoire	77 adhérents / Organisation du Festival les Bons Vivants le 20 avril 2024 sur la commune de Puissalicon / Promouvoir le spectacle vivant, le patrimoine local et les vins naturels / promouvoir le savoir faire vigneron (37 vigneron donc 20 issus du territoire)	Prêt de matériels / service culturel	- €	2 000,00 €	1 500,00 €
L'ECHAPPEE BELLE	Faugères	Organisation de 4 événements / an Fête du Pain aux Moulins de Faugères / Fête de l'Amandier-Carnaval / Art of Campagne / Caves en fête Demande de subvention pour Art of Campagne Ateliers enfants proposés gratuitement pour éveiller les enfants à l'architecture, patrimoine, nature et l'art Possible intégration de la commanderie de Faugères lors des événements pour créer un lien avec les valeurs ancestrales	Prêt de matériels / service culturel		1 500,00 €	1 500,00 €
LES AMIS DE L'ECURIE DU SUD	Magalas	Organisation Première étape de la coupe de France et étape coupe d'Europe de TREC sur la commune de Magalas du 29 au 31 mars 2024 / Evènement national et mondial (engagement de cavaliers chinois, espagnol, suédois...) / Promotion du territoire des Avant-Monts via la dégustation de produits régionaux, des tracés du parcours sur différents communes du territoire, des prestataires hébergement pour loger les cavaliers	prêt de matériels / service culturel	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
LES AMIS DE MONTALAUROU	Pailhès	Pas de demande à ce jour 70 adhérents / Festival de chorale des ensembles vocaux des Avant-Monts à la chapelle Montalaurou		500,00 €		
LES AMIS DES BARBEAUX	Magalas	Demande d'aide au fonctionnement/ Diffusion territoriale et soutien à la production du groupe Les Barbeaux / Groupe actif sur le territoire / Projet avec les écoles du territoire, intervention à l'école de Puissalicon, Thézan, Puimisson, en 2024-2025 avec l'école de Magalas et l'Ehpad / L'association emploi 10 salariés la moitié installée sur le territoire			1 500,00 €	1 500,00 €

LES ARTS VAILHAN	Vailhan	Pas de demande reçu à ce jour 9/01/2024 70 adhérents / Association Patrimoine et Archéologie du territoire (Dépôt Archeologique à Vailhan, fouilles à Montesquieu et Murviel, Mémoires d'une communauté)		1 000,00 €		1 000,00 €
LES DENTELLIÈRES	Magalas	28 adhérents / Présenter au public un savoir faire ancestral lors d'une rencontre de dentellières venant de toute la France le 23 Mars 2024		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
LES VIEUX CRAMPONS	Puissalicon	Les 10 ans de l'évènement / Concert et musique / Evènement culturel local		2 500,00 €	3 500,00 €	2 500,00 €
NATURE PASSION	Vailhan	53 adhérents / Association environnementale qui porte et amorce les demandes d'aides aux collectivités pour le Centre de Ressources. Animations scolaires / Protection de la biodiversité sur le territoire des Avant-monts, action existante depuis 2021, projection pour 6000 élèves et accompagnateurs		800,00 €	800,00 €	800,00 €
NEFFIESTIVALES	Neffiès	Associer la communauté à une démarche promotionnelle de la culture locale à la taille de nos communes. Permettre à tous d'accéder à des spectacles originaux et différents. Animation gratuite	Prêt de matériels / service culturel	1 500,00 €	1 700 €	1 500,00 €
RACING CLUB NEFFIES ROUJAN	Roujan / Neffiès	Tournoi de football U6- U7-U8-U9 / 360 personnes attendus		- €		
SYNDICAT AOC FAUGERES	Faugères & alentours / Caussiniojols	125 adhérents, Grand St Jean 2024 action existante de puis 6 ans en tournée, 28 ans depuis sa création. Promouvoir l'oenotourisme sur le territoire Faugérois, rassembler consommateurs locaux, touristes, traditions, réunir dans un lieu convivial les vignerons AOP Faugères		2 500,00 €	2 700,00 €	1 000,00 €
Théâtre DE PIERRES	Fouzilhon	Saison pluridisciplinaire avec Théâtre, contes, théâtre d'objet, théâtre de rue, danse. Accueil de plusieurs créations à venir / Lieu dédié à la culture et équipé sur le territoire	Gradin fixe mis à disposition/ convention + prêt gradins mobiles / matériels scéniques / service culturel	5 500,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Tutti Inseme 34	Gabian	Organisation course à pied Trail 17 Mars 2024, reversement des bénéfices à l'association Alzheimer de France / Asso basé à Gabian			Pas de montant	
Chœur d'Hommes de Montalaurou	Pailhès	Faire Vivre le groupe / Financer les déplacements, acheter du matériel, tenu vestimentaire, financer les frais (assurance, organismes, sacem...), réalisation d'un CD			500,00 €	
Olympique Football Thézan St Genies Murviel	Thézan les Béziers	120 adhérents/ 3 communes concernées/ Pratique du foot, respect de l'ensemble des acteurs, Ecole de foot, Entraînements, Tournoi entre clubs, Rencontres sportives FFF / Première demande			800,00 €	
Raid'Oc Passion		Action caritative, au profit du Téléthon 2024, randonnée Quad, SSU, moto encadré d'environ 80km suivi d'un repas + baptême, tous les bénéfices seront reversés à l'AMF			300,00 €	
Que le grain ne meure	Puissalicon	42 adhérents / Confidences sur scène consiste à donner la parole aux habitants des villages du territoire, pour raconter des poésies, fiction ou récit de vie et en faire un spectacle			500,00 €	
RESTO DU CŒUR	Magalas	119 familles soit 276 personnes accueillies, 6945 repas distribués sur le centre de Magalas			Pas de montant	
Traverse	Laurens	Accompagnement en production de projets culturels de territoire, en complément de l'offre culturelle existante / L'association développera ses propres productions ou évènements culturels / Soutien en ingénierie au développement culturels de territoire, 9 projets avec des compagnies			1 500,00 €	
Football Club de Neffies	Neffies	Création d'un partenariat avec le club de Condat dans le Cantal			2 000,00 €	
LA CLE	Pérols	Aide aux cancers et Leucémies chez l'enfant, association dont dépend la dame qui ramasse les déchets sur le bord des communes		1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Action 34	Fouzilhon	Mise en place d'un spectacle immersif dans un lieu historique, susciter l'intérêt des spectateurs pour l'histoire et le patrimoine local grâce au spectacle vivant / ce spectacle joué en 2023 au sein de Château de Cassan attiré 1224 spectateurs dont un grand nombre qui ne connaissait pas le chateau et l'on découvert grâce à ce spectacle			5 000,00 €	
Maison pour tous	Magalas	Adhérents : 292 Aquisition d'un four électrique, afin de cuire les créations sur place, devis joint à 7334,40€			5 000,00 €	
TOTAL AIDES DECIDÉES				46 050,00	74 450,00	55 750,00 €

ENVELOPPE ATTRIBUÉE PAR LA COMMISSION FINANCES

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 25 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO

Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES

Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

049-2024 - Rapport de la CLECT 2024 et attribution des compensations

Est soumis aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du lundi 19 février 2024.

Monsieur le Président expose le rapport de la CLECT suite au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes et aux procédures actuellement en cours :

Marchés en cours

**** Méthode d'évaluation :***

La compétence PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale des communes a été transférée à la Communauté des Communes des Avant-Monts par arrêté du Préfet n° 2017-1-1467 en date du 28/12/2017.

Le montant des attributions de compensation pour chaque commune membre a été fixé en prenant en compte le montant restant dû sur les marchés en cours avec les bureaux d'études respectifs et les dépenses effectuées sur l'exercice 2023

Il avait également été proposé et validé le 05.04.2018 de rembourser à la Communauté de Communes les Avant-Monts, les frais réels de procédure de continuation des PLU par commune sur la CLECT depuis 2018 jusqu'à l'arrêt des PLU Communaux.

Les frais annexes comprennent : la reprographie par un prestataire privé, les constats d'huissier, les frais liés à l'enquête publique, annonces légales etc.

Ces frais sont justifiables sur facture.

Les autres frais « inhérents » tels que l'affranchissement, les photocopies faites en interne, les fournitures administratives, les CD Rom seront estimés ; une facturation détaillée ne pouvant être faite, un forfait a été proposé pour couvrir ces frais à hauteur de 300 € par commune.

Pour l'année 2023, ce forfait de 300 € ne sera prélevé sur aucune commune

**** Frais annexes et inhérents aux marchés en cours PLU payés en 2018-2023***

Il est proposé de retenir le solde à charge (montant TTC restant dû – FCTVA récupérable) comme le transfert de charge net lié aux marchés de PLU en cours.

Les montants en négatifs seront déduits lors des AC 2024

Ceux toujours en positifs seront maintenus en crédit pour les dépenses à venir sur le PLU de leur Commune durant l'année 2024

DEPENSES PLU 2018-2019-2020 -2021-2022-2023

Commune	CLETC 2018	CLETC 2019	CLETC 2020	CLETC 2021	CLETC 2022	CLETC 2023	Payé 2018	Payé 2019	Payé 2020	Payé 2021	Payé 2022	Payé 2023	Commissaire enquêteur	TOTAL PAVE TTC (sans commissaire)	TOTAL PAVE - 16,404+ commissaire	Reste à payer
ABEILHAN	18 666,15 €							7038				14640		21 678,00	18 121,94	544,21 €
AUTIGNAC	3 377,61 €		-3 377,61 €		4 090,61 €	25 263,51 €				4893,31	25579,29		3880,25	30 472,60	29 354,12	0,00 €
CABEROLLES														0,00		0,00 €
CAUSSES ET VEYRAN														0,00		0,00 €
CAUSSINIOJOLS														0,00		0,00 €
FAUGERES	27 665,26 €						6425		2708,04	10714,91			4810,52	19 847,95	21 402,61	6 262,65 €
FOS						143,12 €								0,00		0,00 €
FOUZILHON											171,2			171,20	143,12	0,00 €
GABIAN	1 172,94 €		8 061,55 €					11046,57						11 046,57	9 234,49	0,00 €
L'AURENS	25 978,29 €					-14 675,11 €					13521,197	235,36		13 756,56	11 499,93	-196,75 €
MAGALAS	30 525,92 €	6 923,75 €	7 377,53 €	2 006,31 €	18 339,52 €	9 328,77 €	41559,52	12064,1	2400	21938,28	9849,63	541,86	3480,87	88 353,39	77 340,77	-2 838,97 €
MARGON														0,00		0,00 €
MONTESQUIEU														0,00		0,00 €
MURVIEL LES BEZIERS	29 071,34 €			6 301,86 €	700,66 €	10 021,49 €	2976	23903,67	15434,8	838,15	11988	17000,09		72 140,71	60 306,75	-14 211,40 €
NEFFIES	7 629,35 €		7 611,07 €	1 361,78 €		735,77 €	8145,86	10085,18	1629		880,15			20 740,19	17 337,97	0,00 €
PAILHES	12 539,40 €	3 934,86 €		4 097,14 €	12 314,90 €	655,96 €		17859	6749,12	14731,44	784,68	3339,65		43 463,89	36 334,07	-2 791,81 €
POUZOLLES														0,00		0,00 €
PUMISSON														0,00		0,00 €
PUISSALICON	25 811,11 €					2 793,32 €	8730		7530	6479,83	11477,63	3689,55		37 907,01	31 688,74	-3 084,31 €
ROQUESSELS														0,00		0,00 €
ROUJAN	3 948,91 €						1725				460,7	7921,47		10 107,17	11 869,26	-7 920,35 €
ST GENIES FTD	12 433,07 €		4 147,37 €	10 245,33 €		396,24 €	24167,8	13569,8	12255,76		474		3420,07	50 467,36	42 188,69	0,00 €
ST NAZAIRE DE LADAREZ	7 607,90 €	16 301,22 €		11 613,00 €	1 125,46 €	3 112,15 €	6600	17961,1	17931,51	1346,3	4017,2		-1500	47 856,11	38 505,79	1 253,94 €
THEZAN LES BEZIERS														0,00		0,00 €
VAILHAN	198 797,90 €	49 755,86 €	23 819,91 €	35 625,42 €	36 571,15 €	37 775,22 €	100329,18	113527,42	66638,23	60942,22	79203,677	47367,98		341 437,05	405328,2687	-22 982,81 €
TOTAL																

*** Méthode de compensation :**

Le montant définitif des frais annexes (réels) et contrats liés aux marchés de PLU en cours est déduit du montant de l'attribution de compensation 2024.

Le détail des factures payées en 2023 a été validé par les communes sur présentation des justificatifs des factures payées.

- Enveloppe financière par commune – Mutualisation des Heures techniques

Suite à diverses décisions en commission technique et bureau communautaire afin de différencier les interventions du service technique, il a été décidé depuis 2021 d'établir les heures de mise à disposition de l'équipe technique selon le barème suivant :

- 22 € / heure - mise à disposition sans matériel
- 24 € / heure – Petit matériel et nacelle
- 26 € / heure – Bouille ou balayeuse

En ce sens, la CLETC validera une enveloppe budgétaire de mise à disposition de l'équipe technique sans parler d'heure.

Demandes des communes :

- Commune de Magalas : d'augmenter de 7 100 €uros les interventions de l'équipe technique
- Commune de Pouzolles : d'augmenter de 4 800 €uros les interventions de l'équipe technique
- Commune de Puissalicon d'augmenter de 1 300 €uros les interventions de l'équipe technique
- Commune de St Génies d'augmenter de 4 800 €uros les interventions de l'équipe technique
- Commune de Vailhan d'augmenter de 2500 €uros les interventions de l'équipe technique
- Commune de Puimisson : de baisser de 1 170 €uros les interventions de l'équipe technique pour arrêter les heures pour la balayeuse
- Commune de Murviel les Béziers: de baisser de 6 500 €uros les interventions de l'équipe technique pour arrêter les heures pour la balayeuse
- Commune de Thézan les Béziers : de baisser de 6 500 €uros les interventions de l'équipe technique pour arrêter les heures pour la balayeuse

Calcul des attributions de compensation 2024

Commune	Produit attendu de TP (Réf. 1998) modifié en 2019	Imputation Mutualisation des heures techniques	Frais divers PLU payés et non engagés par les communes	Attribution de compensation positive	Attribution de compensation négative
ABEILHAN	29 553,00 €	19 800,00 €		9 753,00 €	
AUTIGNAC	13 821,88 €	15 400,00 €			-1 578,12 €
CABEROLLES	7 928,00 €	7 700,00 €		228,00 €	
CAUSSES ET VEYRAN	7 744,41 €	15 400,00 €			-7 655,59 €
CAUSSINJOULS	347,00 €	2 200,00 €			-1 853,00 €
FAUGERES	20 986,00 €	16 000,00 €		4 986,00 €	
FOS	3 478,00 €	11 440,00 €			-7 962,00 €
FOUZILHON	0,00 €	13 200,00 €			-13 200,00 €
GABIAN	20 259,00 €	23 100,00 €			-2 841,00 €
LAURENS	44 466,00 €	17 600,00 €	196,75 €	26 669,25 €	
MAGALAS	119 331,04 €	50 000,00 €	2 838,97 €	66 492,07 €	
MARGON	1 667,00 €	22 000,00 €			-20 333,00 €
MONTESQUIEU	18,00 €	9 680,00 €			-9 662,00 €
MURVIEL LES BEZIERS	90 778,22 €	29 762,00 €	14 211,40 €	46 804,82 €	
NEFFIES	6 008,00 €	17 600,00 €			-11 592,00 €
PAILHES	4 213,44 €	11 660,00 €	2 791,81 €		-10 238,37 €
POUZOLLES	20 979,00 €	26 400,00 €			-5 421,00 €
PUISSON	20 961,22 €	17 530,00 €		3 431,22 €	
PUISSALICON	29 374,00 €	31 000,00 €	3 084,31 €		-4 710,31 €
ROQUESSELS	0,00 €	6 600,00 €			-6 600,00 €
ROUJAN	98 406,00 €	29 700,00 €	7 920,35 €	60 785,65 €	
ST GENIES FTD	1 413,47 €	31 400,00 €			-29 986,53 €
ST NAZAIRE DE LADAREZ	11 446,78 €	16 500,00 €			-5 053,22 €
THEZAN LES BEZIERS	195 555,14 €	31 560,00 €		163 995,14 €	
VAILHAN	606,00 €	15 000,00 €			-14 394,00 €
TOTAL	749 340,60 €	488 232,00 €	31 043,59 €	383 145,15 €	-153 080,14 €

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **ADOPTE** le rapport de la CLECT 2024 ;
- **ADOPTE** les attributions de compensation
- **AUTORISE M** le Président à signer tous documents relevant de cette décision.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.
Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO
Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM
M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES
Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT
Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

050-2024 - Fixation des taux de TEOM

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés appartient aux Communautés de Communes.

Il présente au Conseil Communautaire la notification des bases prévisionnelles de la TEOM pour l'année 2024 transmise par les Services Fiscaux

Compte tenu de la présentation faite par le Président du Sitcom lors de la conférence des Maires du 09/01/2023 et de la demande d'augmentation des taux pour faire face notamment à l'augmentation de la TGAP

Considérant le rapport de la CRC qui préconise l'harmonisation des taux sur l'ensemble des communautés adhérentes au SICTOM de Pézenas et la proposition du Président du SICTOM de la nécessité de porter le taux à 15.44%

Vu la proposition suivante du bureau communautaire présentée à la conférence des maires le 06 mars 2023 d'opérer cette augmentation sur 3 exercices pour ne pas peser trop brusquement sur le budget des ménages,

EXERCICE	2023	2024	2025
Augmentation	+ 0.46	+ 0.46	+ 0.47
Taux	14.51%	14.97%	15.44%

Le Président demande au Conseil d'approuver le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2024.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

FIXE le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères compte tenu du produit fiscal attendu selon le tableau suivant :

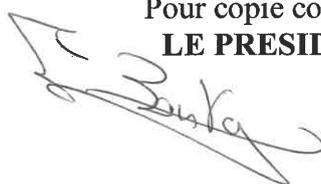
BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUIT ATTENDU
30 193 162 euros	14.97%	4 519 916.35 euros

PRECISE que ce taux est applicable pour 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT



A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 510 AVANT-MONTS

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 28 735 079

Bases prévisionnelles d'imposition : 30 193 162

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

=====

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	30 193 162	14,97%	4 519 916,35

A MONTPELLIER, le 15 mars 2024

A

, le

A

, le

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

LAURENT GUILLOIN



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Guillouin', is written over the official seal.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 510 AVANT-MONTS

1259 TEOM - I

ZONE UNIQUE	Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
		001 ABEILHAN	P	1 638 749
		018 AUTIGNAC	P	1 178 441
		044 CABEROLLES	P	354 512
		061 CAUSSES ET VEYRAN	P	664 537
		062 CAUSSINIOJOLS	P	139 332
		096 FAUGERES	P	636 563
		104 FOS	P	89 484
		105 FOUZILHON	P	209 344
		109 GABIAN	P	983 307
		130 LAURENS	P	1 887 423
		147 MAGALAS	P	3 795 874
		149 MARGON	P	633 326
		168 MONTESQUIEU	P	70 611
		178 MURVIEL LES BEZIERS	P	3 278 506
		181 NEFFIES	P	1 125 941
		191 PAILHES	P	514 432
		214 POUZOLLES	P	1 314 547
		223 PUIMISSON	P	1 229 589
		224 PUISSALICON	P	1 613 856
		234 ROQUESSELS	P	117 802
		237 ROÜJAN	P	3 225 683
		258 ST GENIES DE FONTEUIT	P	1 812 087
		279 ST NAZAIRE DE LADAREZ	P	274 041
		310 THEZAN LES BEZIERS	P	3 258 963
		319 VAILHAN	P	146 212



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.
Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO
Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM
M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES
Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT
Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

051-2024 - Vote du produit GEMAPI 2024

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération 162-2018 du 24 septembre 2018 instituant la taxe GEMAPI sur le territoire de la Communauté de Communes les Avant-Monts à compter du 1^{er} janvier 2019.

Sur proposition de la Commission des finances,

Propose de voter le produit relatif à l'institution de cette taxe pour un montant **340 000€**

**LE CONSEIL, Après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents**

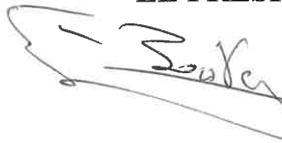
DECIDE

- **DE VOTER** le produit relatif à l'institution de la taxe GEMAPI pour l'année 2024 d'un montant de 340 000 €.
- **MANDATE** le Président pour régler toutes les démarches administratives, financières et réglementaires liées à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,






EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO

Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES

Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

052-2024 – Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'état 1259 des bases 2 d'imposition prévisionnelles pour 2024 nous a été transmis par les Services Fiscaux.

Sur proposition de la Commission des finances,

- Propose de fixer les taux de la façon suivante :

Taxe Foncière Non Bâti	Taxe habitation additionnelle	CFE
3.21%	10.97 %	29.94%

**LE CONSEIL, Après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,
DECIDE**

TAXES DIRECTES LOCALES 2024	BASES	TAUX %	PRODUIT
TAXE FONCIERE	0	0	0,00
TAXE FONCIERE NON BATI	1 799 000	3,21	57 748
TAXE D'HABITATION ADDITIONNELLE	6 601 000	10,97	724 130
NOTISATION FONCIERE DES ENTREPRISE	3 103 000	29,94	929 038

PRECISE que ces taux sont applicables pour 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,




ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	26 873 395	0,000		28 248 000	0		
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 733 050	3,21		1 799 000	57 748	3,21	57 748
Taxe d'habitation additionnelle	6 764 717	10,97		6 601 000	724 130	10,97	724 130
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	2 992 055	29,94		3 103 000	929 038	29,94	929 038
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>			Total de la fiscalité additionnelle	781 878	Total	1 710 916
				Total des CFE unique, de zone et éolienne	929 038		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Produits attendus 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle			
Taxe foncière non bâtie additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle	781 878 =		
CFE additionnelle			
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne			
CFE unique ou de zone	0,080		
CFE éolienne	>>>		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
4 061 033	144 293	274 173	67 727	185 174	0	-2 084 850	2 647 550

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
1 710 916		2 647 550		4 358 466



A MONTPELLIER
Le 14 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques, Pour le Groupement,
LAURENT GUILLON



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO

Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES

Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

053-2024 Vote du budget primitif 2024 - Budget ANNEXE OT

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le Budget Annexe 2024 en nomenclature M4

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Monsieur le Président expose le budget annexe primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2024	Section de fonctionnement	168 917,28	111 200,00
	Section d'investissement	3 724,30	6 225,70
Reports de l'exercice 2023	Report de fonctionnement (002)	0,00	57 717,28
	Report d'investissement (001)	2 501,40	0,00
Restes à réaliser 2023	Section de Fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	168 917,28	168 917,28
	Section d'investissement	6 225,70	6 225,70
	TOTAL	175 142,98	175 142,98

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire :

- d'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe de l'office du tourisme les Avant-Monts pour l'exercice 2024 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M4.

- de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe tel que présenté ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAIVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO

Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES

Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

054-2024 - Vote du budget primitif 2024- Budget ZAE Les Masselettes

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2024 de la ZAE Les Masselettes en nomenclature M57

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2024

Monsieur le Vice-Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2024	Section de fonctionnement	2 159 449.04	2 166 154.56
	Section d'investissement	778 500.00	1 286 857.31
Reports de l'exercice 2023	Report de fonctionnement (002)	6 705.52	0.00
	Report d'investissement (001)	508 357.31	
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	2 166 154.56	2 166 154.56
	Section d'investissement	1 286 857.31	1 286 857.31
	TOTAL	3 453 011.87	3 453 011.87

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire :

-d'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe de la ZAE Les Masselettes de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2024 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M57.

- dans le cadre de la fongibilité des crédits de l'autoriser à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des dépenses de personnel.

- de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à la majorité avec 1 abstention,

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2024 du budget annexe de la ZAE Les Masselettes tel que présenté ;

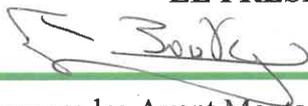
- **AUTORISE** le Président à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des dépenses de personnel.

- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO

Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM

M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES

Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT

Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

055-2024 - Vote du budget primitif 2024- Budget ZAE L'Audacieuse

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2024 de la ZAE L'Audacieuse en nomenclature M57

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2024

Monsieur le Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Crédits proposés exercice 2024	Section de fonctionnement	436 773,13	436 773,13
	Section d'investissement	100 000,00	436 773,13
Reports de l'exercice 2023	Report de fonctionnement (002)	0,00	0,00
	Report d'investissement (001)	336 773,13	0,00
TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	436 773,13	436 773,13
	Section d'investissement	436 773,13	436 773,13
	TOTAL	873 546,26	873 546,26

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire :

- d'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe de la ZAE l'Audacieuse de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2024 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M57.

- dans le cadre de la fongibilité des crédits de l'autoriser à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des dépenses de personnel.

- de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

.

LE CONSEIL

Où il l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à la majorité avec 1 abstention,

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2024 du budget annexe de la ZAE l'Audacieuse tel que présenté ;
- **AUTORISE** le Président à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des dépenses de personnel.
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,





EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 12 mars 2024 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Catherine FIS, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Francine GERARD, Alba PALOMARES, Lyria VERLET.
Messieurs Mathieu BENEZECH, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis FORTE, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Gilles VICENTE, Jean-Baptiste GELY représentant Joël RIES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO
Mme Alice ARRAEZ donne procuration à M. Jacques DHAM
M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES
Mme Lyria VERLET donne procuration à M. Jean BLANQUEFORT
Mme Alba PALOMARES donne procuration à Mme Marie GARCIA-CORDIER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

056-2024 Vote du budget primitif 2024- Budget ZAE Roujan

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions budgétaires concernant le budget Annexe 2024 de la ZAE Roujan en nomenclature M57

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2024

Monsieur le Président expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

Crédits proposés exercice 2024	Section de fonctionnement	83 209.73	83 975.95
	Section d'investissement	2 000.00	11 209.73

Reports de l'exercice 2023	Report de fonctionnement (002)	766.22	0.00
	Report d'investissement (001)	9 209.73	0.00

TOTAL DU BUDGET	Section de fonctionnement	83 975.95	83 975.95
	Section d'investissement	11 209.73	11 209.73
	TOTAL	95 185.68	95 185.68

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire :

- d'adopter le Budget Primitif du Budget Annexe de la ZAE Roujan de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2024 établi par nature, et voté par chapitre établi en conformité avec l'instruction M57.

- dans le cadre de la fongibilité des crédits de l'autoriser à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des dépenses de personnel.

- de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à la majorité avec 1 abstention,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2024 du budget annexe de la ZAE Roujan tel que présenté ;

- **AUTORISE** le Président à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des dépenses de personnel.

- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

LE PRESIDENT,

